



COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DU 28/01/2010

A l'ordre du jour de ce groupe de travail paritaire étaient prévus l'examen des barèmes accordés par l'administration et l'attribution de la bonification de 500 points. Le SNUipp a demandé que trois points supplémentaires figurent à l'ordre du jour de cette commission : bilan des stages PE1, priorités des itinérants au mouvement, détachement dans le second degré

Le SNUipp a de nouveau interpellé l'IA au sujet des délais accordés pour transmettre la déclaration de service fait relative au préavis de grève du 15 décembre 2009.

Nous avons rappelé qu'il n'y avait pas eu d'appel à la grève du SNUipp ni au niveau national ni au niveau départemental. Un message a été envoyé aux écoles par les services de l'IA le 18 décembre, la veille des vacances de Noël et le retour de l'attestation de service fait était exigé pour le 5 janvier 2010, jour de la rentrée. De nombreux collègues n'ont pas eu l'information et certains n'ont pas eu connaissance de ce message. Nous avons donc demandé à l'IA une grande "tolérance" concernant la date limite de retour de cette attestation et que des dispositions plus souples notamment en terme de délai soient arrêtées pour les prochains mouvements de grève. Nous invitons les collègues à adresser dans les plus brefs délais cette attestation au service de la gestion individuelle et à envoyer un double à la section départementale du SNUipp afin d'assurer le suivi de ce dossier.

Permutations Informatisées

En amont de ce groupe de travail, les délégués du personnel du SNUipp ont procédé à toutes les vérifications à partir des fiches permutations saisies par les collègues sur le site du SNUipp. En confrontant les éléments contenus dans ces fiches aux documents préparatoires les délégués du personnel ont, le cas échéant, fait corriger les barèmes par l'administration.

Sur les 590 collègues participant à cette phase, 136 ont fait une demande au titre du rapprochement de conjoint.

Les nouvelles dispositions cette année ont eu pour conséquence de supprimer pour 4 collègues en situation de rapprochement de conjoint, les points de séparation, au prétexte que leurs conjoints sont inscrits au pôle emploi et n'ont pas d'activité salariée.

Cette année sur 12 collègues qui ont fait une demande de bonification exceptionnelle (500 points) au titre du handicap ou de maladie grave, 9 ont obtenu cette bonification.

Nous avons demandé que les trois collègues qui n'ont pas pu en bénéficier, puissent obtenir une priorité pour le mouvement complémentaire (exeat-ineat). L'IA est favorable à cette mesure après avis du médecin du personnel.

Prochaines Echéances :

Les collègues vont recevoir sur leur boîte IProf un récapitulatif des éléments de barème retenus par l'IA. Les collègues qui le souhaitent peuvent prendre connaissance de leur barème en appelant la section départementale au 01 30 32 21 88.

Attention : Ces barèmes ne peuvent être contestés que jusqu'au 4 février avant qu'ils ne soient transmis au ministère le 5 février.

Nous rappelons également que le dernier délai pour faire une demande de rapprochement de conjoint tardive, ou bien pour annuler une participation est le 04 février 2010.

Pour toute situation de contestation ou d'annulation, nous invitons les collègues à contacter rapidement des délégués du personnel du SNUipp.

Les résultats devraient être diffusés le 19 mars 2010.

Mouvement des itinérants

Nous avons rappelé notre opposition à la suppression de ces postes d'itinérants. Nous avons questionné l'IA sur le mouvement de ces collègues qui se voient contraints d'y participer et demandé des mesures exceptionnelles au regard des situations engendrées par cette décision : changement fondamental des missions, perte de la NBI, contraintes géographiques....

Dans ces conditions la priorité ne peut pas être uniquement ouverte sur les postes de référents. Ces collègues doivent avoir la possibilité de postuler par priorité sur des postes de leur spécialité qui peuvent par exemple garantir le maintien de la NBI. Les représentants de l'IA semblent favorables pour envisager des mesures exceptionnelles.

L'implantation géographique des 6 nouveaux postes de référents va indéniablement produire des effets sur la sectorisation des postes de référents déjà existants. Nous avons donc demandé à ce que les collègues en soient informés rapidement et que tous ceux qui seront concernés par ces opérations de carte scolaire soient destinataires d'un courrier individuel. L'IA nous a indiqué que les implantations se feraient sur le même secteur que les postes d'itinérants fermés et s'est engagé à informer tous les collègues concernés.

En cas de conflit de priorité sur un poste de référent entre un collègue qui a fait fonction sur ce poste et un collègue itinérant, les représentants de l'IA précisent que la priorité sera attribuée au collègue qui a fait fonction.

L'IA s'est engagé à adresser un courrier individuel aux collègues concernés les informant de ces dispositions.

La situation sera de nouveau revue lors de la CAPD du 11 février et les dispositions seront arrêtées.

Détachement dans le second degré

Nous avons interrogé l'IA sur la lettre que vient de publier le ministère, note de service aux recteurs et IA, en date du 8 décembre 2009, qui vise et précise les modalités pour augmenter les possibilités de détachement des personnels du premier degré vers le second degré.

La note de service indique qu'il s'agit là d'une action expérimentale pour 2009/2010 et qui concerne prioritairement (mais pas exclusivement) les PE qui ne seraient pas devant élèves ...la procédure devant conjuguer le volontariat des collègues avec une démarche active menée par les services.

Les représentants de l'IA signalent que sur le Val d'Oise les disciplines déficitaires en profs du 2nd degré sont : EPS, maths, histoire et allemand, jusqu'à la fin de cette année scolaire. Aucune formation spécifique n'est prévue et les conditions d'enseignement seront les mêmes que pour les certifiés. Ces collègues détachés conserveront leur poste à TD dans le premier degré.

Les arguments avancés par le ministère font état d'un cruel manque de profs dans certaines disciplines et d'un surnombre d'enseignants dans le premier degré. Ces pratiques augurent mal la manière dont le ministère compte gérer les personnels (formation, remplacement...)

Si le SNUipp est favorable à l'utilisation du processus de détachement pour favoriser une mobilité qui doit concerner l'ensemble des corps de la FP, en revanche, il est hostile à une utilisation de la mobilité comme outil de gestion qui ne viserait qu'à pallier l'insuffisance des recrutements.

Nous rappelons que le détachement est une démarche volontaire et que la « démarche active » des services ne doit pas conduire à faire pression sur les collègues qui n'auraient pas la responsabilité d'une classe.